

**DÉLIBÉRATION 2019 05 –
Approbation du compte administratif 2018 « BUDGET PRINCIPAL »**

Séance du Comité syndical du 15 mars 2019

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires exécutées sur chaque exercice comptable. Le compte administratif est le document qui récapitule les réalisations effectives de l'exercice N-1, en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice 2018 de l'ordonnateur et doit être approuvé par l'assemblée délibérante. Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, les écritures dégagent en synthèse les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	10 066 680,73	10 270 229,70
	Section d'investissement	4 646 074,85	5 246 469,60
REPORTS DEL'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		3 672 221,78
	Report en section d'investissement (001)	1 565 707,92	
TOTAL		16 278 463,50 =A+B+C+D	19 188 921,08 =G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	1 900 000 ,00	
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 900 000,00 =E+F	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	11 966 680,73 =A+C+E	13 942 451,48 =G+I+K
	Section d'investissement	6 211 782,77 =B+D+F	5 246 469,60 =H+J+L
	TOTAL CUMULE	18 178 463,50 =A+B+C+D+E+F	19 188 921,08 =G+H+I+J+K+L

Dépenses de fonctionnement :

10,1 M€ ont été dépensés cette année pour 14 M€ de crédits initialement votés. Compte tenu de la résiliation de la DSP en juin 2018, les redevances d'occupation de l'année 2017 et 2018 ont été reversées aux communes soit 4,6 M€. Les frais de fonctionnement du syndicat ont atteint 1,7 M€, contre 1,8 M€ initialement inscrits, dont 1,1 M€ pour la masse salariale et 0,3 M€ de charges d'honoraires. Les intérêts de l'emprunt s'élevaient à 0,4 M€.

A cela s'ajoute 3,4 M€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections.

Enfin, les 1,9 M€ prévus pour le règlement du protocole n'ont pu être réglés en 2018 et sont reportés sur 2019, puisque la facture et les éléments justificatifs sont arrivés trop tardivement.

Recettes de fonctionnement :

10,3 M€ ont été titrés en 2018. 4,7 M€ proviennent du versement des contributions des collectivités, 2 M€ au titre des redevances d'occupations 2018 pour la partie de l'année allant jusqu'au 25 juin. 0,5 M€ ont été perçus pour les remboursements de frais, de la part du budget annexe Velib'.

A cela s'ajoute 2,8 M€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections.

Résultat de fonctionnement : + 203 548,97 €

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont portées à 4,6 M€ : 1,8 M€ pour le remboursement du capital de l'emprunt et 2,8 M€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections.

Recettes d'investissement :

Au total 5,2 M€ ont été titrés en 2018, dont 0,3 M€ de subventions pour la construction de stations, 1,6 M€ de couverture du déficit passé et 3,4 M€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections.

Résultat d'investissement : + 600 394,75 €

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner et d'approuver le compte administratif 2018 d'Autolib' et Velib' Métropole joint en annexe.

Je vous prie, mes chères collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

**DÉLIBÉRATION 2019 05 –
Approbation du compte administratif 2018 « BUDGET PRINCIPAL »
Séance du Comité syndical du 15 mars 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création du Syndicat,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu le rapprochement des comptes entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable public,
Vu les statuts du Syndicat,

Considérant que Madame Christine Bruneau a été désignée pour présider l'adoption du compte administratif,
Considérant que Madame Catherine Baratti-Elbaz, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Christine Bruneau pour le vote du compte administratif,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DONNE ACTE des opérations effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice 2018 présentées dans le compte administratif joint en annexe. Ci-dessous la synthèse par section :

Section de Fonctionnement en euros :

- Recettes : **10 270 229,70 euros**
- Dépenses : **10 066 680,73 euros**

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 : **+ 203 548,97 euros**

Soit un résultat global cumulé de fonctionnement de **3 875 770,75 euros**, dont **3 672 221,78 euros** de report d'excédent de l'exercice 2017.

Section d'Investissement en euros :

- Recettes : **5 246 469,60 euros**
- Dépenses : **4 646 074,85 euros**

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2018 : **600 394,75 euros**

Soit un résultat global cumulé d'investissement de : **- 965 313,17 euros**, compte tenu du déficit d'investissement de l'exercice 2017 de : **-1 565 707,92 euros**.

Soit un EXCEDENT global de clôture 2018 : + 2 910 457,58 euros

Article 2 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats sont présentés par chapitre dans l'annexe jointe.



La Présidente

Christine Bruneau
Christine Bruneau